

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 29 (1921)

Heft: 8

Artikel: Journée des moniteurs romands

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les prestations fournies par la Croix-Rouge suisse et celles qui restent à la charge des sections qui ont assumé le patronage des colonnes sont exactement précisées: la Croix-Rouge suisse fournit l'équipement personnel, le matériel de corps et la solde pour tous les exercices *obligatoires*; elle paye aussi la prime destinée à assurer les participants contre les accidents. Cette assurance comporte une indemnité de fr. 8 par jour et de fr. 10,000 en cas d'invalidité ou de mort dues à un accident survenu en service.

Les comités de patronage supportent les frais de solde pour les exercices non-obligatoires, ainsi que ceux qui résulteraient d'acquisitions de matériel en plus de celui fourni par la Croix-Rouge suisse.

Le nouveau règlement prévoit donc deux sortes d'exercices: ceux qui sont obligatoires (6 par année au minimum), et ceux qui sont facultatifs. Chaque année les colonnes auront à réunir leur personnel pour 10 exercices, dont 6 obligatoires et 4 facultatifs. Ces exercices auront une durée de 4 heures au moins; ils peuvent avoir lieu isolément ou bien à la suite les uns des autres. La manière de les organiser est laissée à l'appréciation des commandants.

Il n'est pas encore possible de dire si les membres des colonnes seront exonérés de la taxe; seul le Département militaire peut accorder cette remise, et le Département ne s'est pas encore prononcé à cet égard.

Il est prévu que les « cadres » seront formés dorénavant soit dans les cours centraux organisés par la Croix-Rouge, soit aussi — et ceci est nouveau — dans les écoles d'appointés du service de santé (cours de 4 semaines).

Les nouvelles prescriptions donnent des précisions sur les questions disciplinaires, les contrôles, le service des rapports, les ordres de marche, l'équipement et la solde. Cette dernière est prévue comme suit dans le projet soumis au Département militaire:

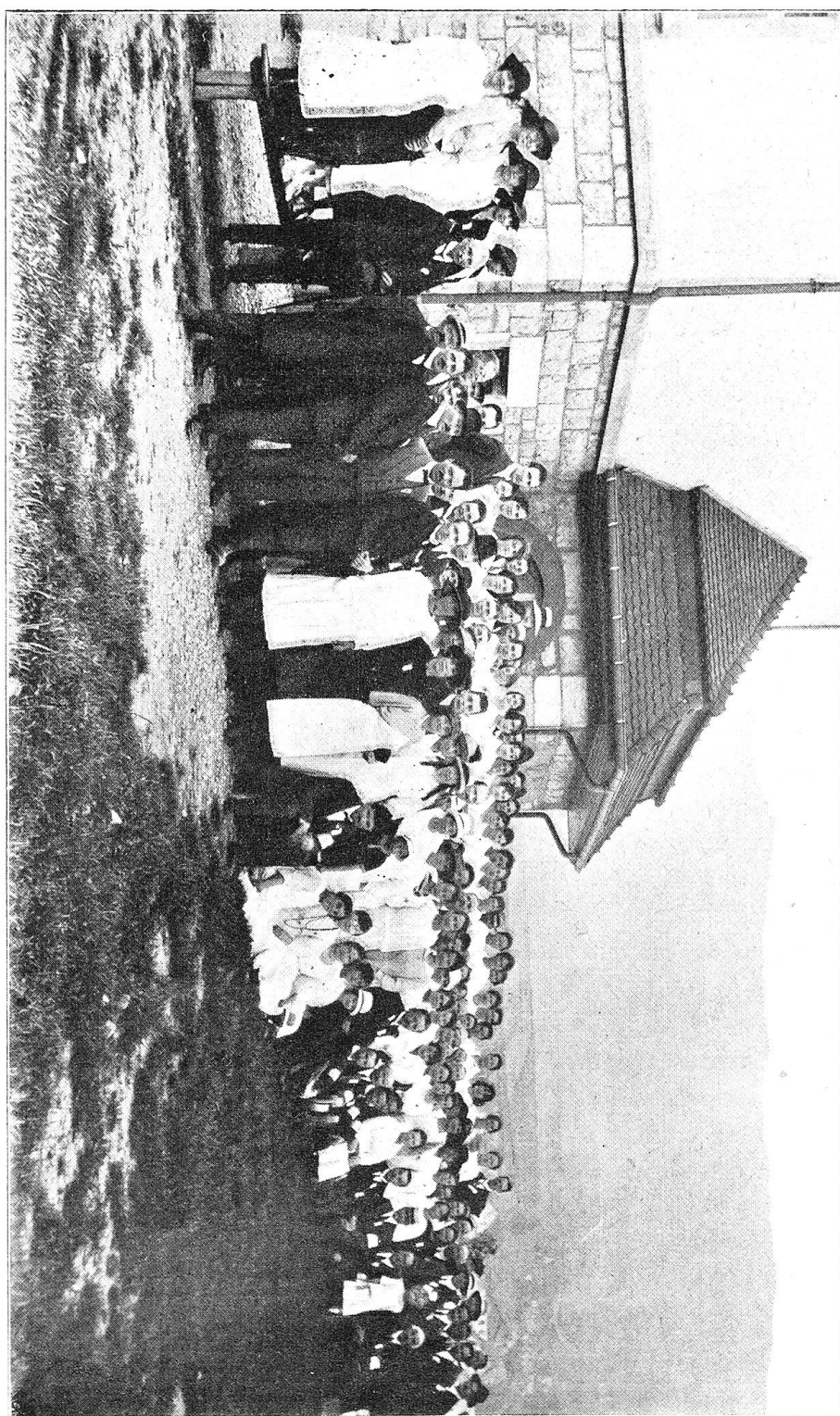
Solde pour exercice d'une journée entière:

au soldat	fr. 3. —
à l'appointé	» 3.20
au chef de groupe	» 3.50
au chef de matériel et au remplaçant du conducteur de colonne	» 4. —
au comptable	» 4.50
au conducteur de la colonne	» 5. —
au commandant (officier du Service de santé)	» 10. —

Les nouveaux règlements contiennent en outre un programme d'instruction destiné à rendre plus uniforme le travail de nos différentes colonnes. Comme ce projet a été approuvé par le médecin en chef de l'armée, on peut espérer que le Département l'adoptera sans modifications essentielles, et ce sera pour le plus grand bien de nos colonnes qui pourront alors se remettre avec zèle au travail.

Journée des moniteurs romands

La Journée des moniteurs romands est définitivement fixée au 4 septembre prochain à Saint-Blaise. Le programme prévoit une conférence de 11 h. à midi, un exercice dans une carrière suivi d'une courte partie récréative l'après-midi. Le plan définitif sera envoyé aux présidents de sections dans le courant du mois d'août, mais la section des samaritains de Saint-Blaise prie dès maintenant tous les moniteurs et monitrices de la Suisse romande de bien vouloir lui réserver cette journée du 4 septembre et de se rendre nombreux à Saint-Blaise où ils seront chaleureusement accueillis.



Les participants à la Journée jurassienne des samaritains à Reconvilier.

(Voir le compte rendu publié dans le dernier numéro de *La Croix-Rouge suisse*, p. 83. Ce cliché nous est parvenu trop tard pour figurer encore dans le n° 7.)